

Portail pédagogique fribourgeois Pädagogisches Portal Freiburg



Annexes

Table des matières

- 1. Droits d'auteurs
- 2. Sources: gestion et citation
- 3. Consignes pour la nomenclature et les formats de fichiers des REA
- 4. Utilisation de sources externes (textes, images, etc.)
- 5. Espaces de publication Friportail

Annexe 1

Droits d'auteurs

En soutenant la mise sur pied du portail pédagogique fribourgeois, le Direction de l'instruction publique (DICS) désire favoriser la diffusion de ressources pédagogiques numériques de qualité, en lien direct avec le plan d'études.

La mutualisation des ressources numériques via un moteur de recherche Internet offre une grande flexibilité aux utilisateurs, avec la possibilité d'adapter les REA à leurs besoins. La numérisation facilité également une mise en commun de ressources avec d'autres portails (bibliothèque scolaire numérique suisse, projets similaires en France, en Belgique et au Canada, etc.).

Dès qu'on crée et qu'on échange des ressources numériques, il est nécessaire de clarifier toutes les questions liées aux droits des auteurs. Il importe tout particulièrement de respecter l'intention des enseignants-auteurs et de protéger tous les documents d'une appropriation ou d'une utilisation non conforme avec les objectifs de l'école et les droits moraux des auteurs.

1. Cadre légal 7

Les créations, les manuels et le matériel d'enseignement qu'un enseignant-e a réalisés, ou auxquels il a participé en exécution d'un mandat prévu par son cahier des charges appartiennent à l'Etat. Le Direction de l'instruction publique est donc propriétaire des ressources d'enseignement et d'apprentissage produites, sur mandat, par son corps professoral (Art. 74 de la Lpers).

Cependant, selon la Loi fédérale sur le droit d'auteur et les droits voisins (RS 231.13), les auteurs (ici les enseignants) gardent sur leurs œuvres (ici les REA) des prérogatives d'ordre moral. Il s'agit :

- du droit de revendiguer la paternité de l'œuvre;
- du droit de décider si, quand, de quelle manière et sous quel nom son œuvre sera divulguée;
- du droit de s'opposer aux atteintes portées à l'intégrité de l'œuvre (par exemple, l'adaptation).

Evidemment, l'auteur peut renoncer à tout ou partie de ses droits moraux, ceci par exemple dans le cadre de l'exécution d'un mandat spécifique.

⁷ Nous remercions le service « Ecoles Médias » du canton de Genève, et tout particulièrement Monsieur Patrick Johner, pour l'autorisation de citer leurs pages web consacrées aux licences Creative Commons dans l'enseignement.



Portail pédagogique fribourgeois Pädagogisches Portal Freiburg



2. Licences Creative Commons



Les licences de Creative Commons offrent une solution adéquate pour régler les questions de droits d'auteur dans ce cadre de travail particulier. Creative Commons propose des contrats-type d'offre de mise à disposition d'œuvres en ligne ou hors-ligne.

Inspirés par les licences de logiciels libres et le mouvement *Open Source*, ces textes facilitent l'utilisation et la réutilisation d'œuvres (textes, photos, musique, sites Web...). Au lieu de soumettre toute exploitation des œuvres à l'autorisation préalable des titulaires de droits, les licences Creative Commons permettent:

- d'accorder plus de libertés que le régime minimum du droit d'auteur ;
- d'autoriser à l'avance le public à effectuer certaines utilisations selon les conditions exprimées par l'auteur, tout en conservant ses droits:
- de faciliter la diffusion et la réutilisation d'œuvres dans d'autres créations.

En particulier, les licences Creative Commons permettent:

- d'exclure toute utilisation commerciale;
- de garantir la paternité de l'œuvre (il est obligatoire de citer le nom de l'auteur);
- d'exclure toute modification de l'œuvre ou d'imposer un partage des conditions à l'identique et cas d'adaptation.

Il faut évidemment être titulaire de l'ensemble des droits pour placer son travail sous la protection d'une licence Creative Commons. Ainsi, une réalisation qui fait des emprunts à des sources sous droits d'auteurs (copyright) ne peut être partagée de cette façon si les références externes dépassent les limites du droit de citation. 8

3. Choix de licences

Pour définir les conditions de distribution de leurs ressources, les auteurs de REA Friportail disposent de 4 choix qui sont décrits en détail à la page : http://www.friportail.ch/page/droits-auteur

Ils apposent la mention suivante, adaptée en fonction de la licence choisie, en fin de document ou sur la page Internet concerné :

Par exemple

Si l'adaptation est autorisée sous conditions:



Ce document est publié par le DICS Fribourg sous licence Creative Commons - utilisation et adaptation autorisée sous conditions.

Auteur(s):

La vignette doit renvoyer à la page décrivant la licence à l'adresse ci-dessous: http://www.friportail.ch/page/creative-commons-nc-sa

Nous encourageons les enseignants auteurs à choisir la licence avec adaptation, chaque fois que cela est possible. Pour plus d'informations sur les licences de Creative Commons, vous pouvez consulter la page suivante : http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/2.0/fr/

⁸ LDA, art. 25, §1: Les citations tirées d'oeuvres divulguées sont licites dans la mesure ou elles servent de commentaire, de référence ou de démonstration et pour autant que leur emploi en justifie l'étendue



Portail pédagogique fribourgeois Pädagogisches Portal Freiburg



4. À inclure dans les REA

Le bloc ci-dessous, dûment complété, doit être inclus à la fin de toutes les ressources déposées sur le portail. Les utilisateurs de ressources pouvant accéder directement, via le moteur de recherche, à des fichiers individuels, il est essentiel de documenter chaque REA, et non seulement le corpus de REA dans son ensemble.

Auteur-s (nom, prénom, courriel fr.educanet2.ch)

Mandant-s:

Expertise scientifique:

Expertise pédagogique 9:

Date de la dernière modification :

Copyright:

Friportal, Fribourg 2010 | reproduction – hormis à des fins commerciales – autorisée avec indication de la source selon la licence Creative Commons.



Pour plus d'informations sur cette licence, veuillez consulter la page suivante :

http://www.friportail.ch/page/creative-commons-nc-sa

Annexe 2

Les Sources

L'AUTEUR s'engage à travailler chaque fois que cela est possible avec du matériel original réalisé par les auteurs (textes, photos, etc.) ou du matériel libre de droits (voir liste de sites dans le dossier auteurs sous content.friportail.ch).

Quand d'autres ressources sont utilisées, l'auteur ou les auteurs s'engagent à clarifier par avance toutes les questions liées au droit d'auteur, au droit à l'image et à la personne. L'auteur prend contact avec la responsable du groupe d'animation pour entreprendre toutes les démarches administratives liées à la clarification des droits d'auteur.

_

⁹ L'expert scientifique et l'expert pédagogique peuvent être la même personne, par exemple un-e didacticien-ne de la HEP.